

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN  ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200928-11DCC



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2020
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CROTTET sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER			x	Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
						J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS			x
		S. MARECHAL GOYON	x				J.-L. GIVORD	x	

Envoi de la convocation :22/09/2020

Affichage de la convocation :22/09/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Hélène ANGLÉSIO a transmis pouvoir à M. Bruno PELLETIER

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Modification de la désignation au sein du syndicat mixte SCOT Bresse Val de Saône pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5711-1 portant sur la désignation des membres dans le cadre d'un syndicat mixte ;

Vu la délibération n°20160926-10DCC modifiée par la délibération n°20161215-02DCC de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle créant un syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bresse Val de Saône, aux côtés des Communautés de communes de Pont-de-Vaux et du Pays de Bâgé ;

Vu la délibération n°20200720-11DCC du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte SCOT Bresse Val de Saône suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020 ;

Considérant que, depuis, Roland RABUEL a présenté sa démission comme délégué titulaire ;

Considérant que son suppléant, Roger BROYER, est ainsi amené à le remplacer au poste de délégué titulaire ;

Considérant que le poste de délégué suppléant est donc désormais vacant, et qu'il convient de procéder à son remplacement ;

Considérant la candidature suivante :

Déléguée suppléante
Agnès RENOUD-LYAT

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Agnès RENOUD-LYAT déléguée suppléante en remplacement de Roger BROYER, devenu délégué titulaire ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.

Pour le Président,
par délégation,
le Directeur général des services,
Julien CORGET

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

01 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le :

01 OCT. 2020